



SSIAP1

Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes au sein des différents ERP et des IGH dans lesquels l'agent SSIAP1 est affecté, sensibiliser le personnel en matière de sécurité incendie et d'assistance à personnes, intervenir face à un départ de feu, secours à la personne, alerter les secours publics, évacuer les occupants et accueillir les secours, entretenir les moyens d'extinctions généraux (extincteurs, RIA, sprinklers...etc.)

Durée de la formation

67 heures de présentiel hors examen.

Tarif de la formation

900 euros (tarif / personne).

Lieu de la formation

La formation se déroule dans nos locaux, mais avec une possibilité de réaliser la formation en intra-entreprise, pour cela prendre contact avec notre organisme de formation.

Horaires de la formation

De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Nombre de stagiaires

Minimum 4 et maximum 12 stagiaires.

Pré requis à la formation

Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme d'agent de service de Sécurité incendie SSIAP 1, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes :

- être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans, Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
- Satisfaire à une évaluation réalisée par l'organisme de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante.
- être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois.

SSIAP 1

Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Validation de la formation

L'examen validant la formation d'agent de service de sécurité incendie SSIAP 1 se compose de deux épreuves organisées conformément à l'annexe IX du de l'arrêté du 02 mai 2005 :

- Un questionnaire à choix multiples (QCM) de 30 questions avec une note égale ou supérieur à 12/20 ;
- Une évaluation pratique sous forme d'une ronde avec des anomalies et sinistres d'une durée de 15 minutes.

Méthodes pédagogiques

- Exposé didactique avec supports audiovisuels ;
- Mise en situation d'intervention ;
- Rondes de surveillance en sécurité incendie ;
- Mise en œuvre des moyens de secours ;
- Visite établissements (deux visites dont une en ERP et la deuxième en IGH) ;
- Utilisation d'un Système de sécurité incendie (panneau pédagogique de formation) ;
- Exercices sur feu réel dans un endroit adapté (utilisation d'extincteurs et RIA).

Moyens pédagogiques

- Un Poste Central de sécurité équipé, un SSI (système de sécurité incendie) adressable de Catégorie A, extincteurs (à eau, à poudre et à gaz) et robinet incendie armé, bac à feu écologique, les moyens de communications (talkies-walkies, ligne fixe urbaine, ligne rouge directe), coffrer de 6 têtes sprinklers, permis de feu, le registre de sécurité, panneau des consignes incendie et de sécurité, kit clefs de réarmement, dispositif commande de désenfumage, kit examen SSIAP de 15 télécommandes, livrets de formation SSIAP1 (initial et recyclage+ remise à niveau) ;
- Main courante électronique ;
- Support d'évaluation papier et informatique ;
- Ordinateurs et vidéoprojecteurs

Programme de la formation

1ère partie : Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

2ème partie : Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques

SSIAP 1

Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Eclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

3ème partie : Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

4ème partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main Courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

5ème partie : Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Sanction de la formation

- Diplôme d'agent de sécurité incendie (SSIAP 1) pour les stagiaires ayant réussi les épreuves théoriques et pratiques.
- Attestation de compétence durée de validité 3 ans.

En cas d'échec à une des épreuves, le candidat à un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen.

Information sur la durée de validité

La durée de validité est de trois années à date anniversaire, à échéance le titulaire du diplôme devra effectuer un Maintien des Acquis et des Compétences dans les conditions suivantes :

- Soit Un Recyclage : La validité est de trois ans maximum à la date d'obtention du diplôme et justifier de 1607 h en qualité de SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.
- Soit Une Remise A Niveau : La validité est supérieure aux trois ans à la date d'obtention du diplôme ou ne justifie pas de 1607 h en qualité de SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.